



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 22-DGS-018

Objet : PORTANT REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

Le Maire de la Commune d'Andeville ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L2223-17, L2223-18, R2223-12 et R2223-23 ;

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée ;

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, le 16 novembre 2018 et le 29 mars 2022, constatant l'état d'abandon des concessions dans le cimetière communal d'ANDEVILLE et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30/06/2022 (N°2022-06-13) portant choix du mode de publicité des actes applicable dans la commune (article L2131-1 IV du CGCT) ;

Vu la délibération en date du 30 juin 2022 (N° 2022-06-12) par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question ;

CONSIDÉRANT que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les concessions listées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Article 2 :

Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 :

À l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 :

Les restes mortels seront réunis dans un reliquaire de dimensions appropriées (un par concession) et sur lequel figurera le numéro de la concession et le nom de famille du concessionnaire.

Article 5 :

Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur ainsi qu'à l'entrée du cimetière pendant un mois et transmis pour ampliation à Madame la Préfète de l'Oise au titre du contrôle de légalité.

Fait à Andeville, mardi 4 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Charles MOREL

Conformément à l'article L2131-1 du CGCT

Le maire d'Andeville, Jean-Charles MOREL, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte

après dépôt en préfecture le 04/10/2022 (060-216000125-20221004-22_DGS_018-AR) et publication sur le site internet

www.andeville.fr, le 04/10/2022), conformément à la délibération du 30/06/2022 (N°2022-06-13)





Annexe à l'arrêté PORTANT REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON en date du 4 octobre 2022

Liste des concessions cinquantenaires, centenaires, perpétuelles dont l'état d'abandon a été constaté le 26 novembre 2018 et le 29 mars 2022 conformément aux articles R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
11	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 11	Inconnue
52	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 52	Inconnue
55	Perpétuelle	LEFEBVRE / MAUGRENIER	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 55	Inconnue
69	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 69	Inconnue
70	Perpétuelle	FAMIN	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 70	Inconnue
71	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 71	Inconnue
72	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 72	Inconnue
73	Perpétuelle	LEVEQUE	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 73	Inconnue
82	Perpétuelle	MARTHE / VERITE	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 82	Inconnue
83	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 83	Inconnue

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
84	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 84	Inconnue
92	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 92	Inconnue
93	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 93	Inconnue
182	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 182	Inconnue
183	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 183	Inconnue
184	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 184	Inconnue
186	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré A Emplacement 186	Inconnue
4	Perpétuelle	BUDIN / DELABRUÏÈRE / CARON	M. BUDIN Pierre 60570 ANDEVILLE	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 4	Inconnue
14	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 14	Inconnue
21	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 21	Inconnue
22	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 22	Inconnue
27	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 27	Inconnue

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
28	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 28	Inconnue
36	Perpétuelle	MATRAS	M. MATRAS 60570 ANDEVILLE	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 36	Inconnue
37	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 37	Inconnue
38	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 38	Inconnue
64	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 64	Inconnue
65	Perpétuelle	REMONDET	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 65	Inconnue
67	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 67	Inconnue
68	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 68	Inconnue
132	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 132	Inconnue
133	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 133	Inconnue
134	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 134	Inconnue
135	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 135	Inconnue

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
139	Perpétuelle	BRIQUET / HENNEGUY / ROUSSELLE	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 139	Inconnue
140	Perpétuelle	HENNEGUY	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 140	Inconnue
141	Perpétuelle	MIGNOT	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré B Emplacement 141	Inconnue
23	Perpétuelle	DARRAS	Mme DARRAS Arthémise née MASSET	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 23	Inconnue
24	Perpétuelle	LECOEUR	Mme LECOEUR Cécile née CARNELLE	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 24	Inconnue
26	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 26	Inconnue
28	Perpétuelle	BARIL	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 28	Inconnue
29	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 29	Inconnue
110	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 110	Inconnue
112	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 112	Inconnue
125	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 125	Inconnue
126	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 126	Inconnue

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
127	Perpétuelle	PIAT	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 127	Inconnue
128	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 128	Inconnue
129	Perpétuelle	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 129	Inconnue
130	Perpétuelle	BOULOGNE	M. INCONNU	Cimetière du Chevalier Carré C Emplacement 130	Inconnue

Certifié exact,

Le 4 octobre 2022





Le Maire,
Jean-Charles MOREL




MAIRE
MAIRE

Bordereau de signature

arrêté PORTANT REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D_ABANDON2809

Signataire	Date	Annotation
wspapheur GF, <i>Application GF</i>	04/10/2022	
MAIRE, MAIRE	04/10/2022	  Certificat au nom de Jean-Charles MOREL (Maire, COMMUNE D'ANDEVILLE), émis par Certinomis - AA et Agents, valide du 11 sept. 2020 à 11:53 au 11 sept. 2023 à 11:53.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // SIGN MAIRE